

[Recherche de stage et d'emploi : faut-il révéler son handicap ?](#) [1]

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, c'est l'un des objectifs affichés par la loi « Avenir professionnel », qui entre en vigueur en 2020. Les entreprises sont toujours tenues d'embaucher 6 % de travailleurs bénéficiant de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH), faute de quoi elles s'exposent à des sanctions financières. Mais les modes de calcul et de déclaration de ces travailleurs évoluent, notamment en étendant l'obligation aux PME comptant moins de 20 salariés et en incluant tous les types d'emploi, même les stages.

[En savoir plus \(The Conversation\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/recherche-de-stage-et-d%E2%80%99emploi-faut-il-r%C3%A9v%C3%A9ler-son-handicap>

[2] <https://theconversation.com/recherche-de-stage-et-demploi-faut-il-reveler-son-handicap-119367>